

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 septembre 2013

## ACCÈS AU LOGEMENT ET URBANISME RÉNOVÉ - (N° 1329)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 16

présenté par

M. Tetart, Mme Le Callennec, M. Apparü, M. Saddier, Mme Lacroute, Mme Louwagie, M. Gérard  
et Mme Genevard

-----

**ARTICLE 47**

I. – À la première phrase de l'alinéa 25, après le mot :

« élaboré »,

insérer les mots :

« , en collaboration avec les communes membres, ».

II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 29.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les maires, parce qu'ils ont au regard de leur population un rôle de proximité incontournable, qu'ils reçoivent les demandes de logement de leurs habitants et qu'ils participent à la production de logements sociaux, entendent être coproducteurs avec l'EPCI du plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.